

MAIRIE DE VARETZ



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 08 JUILLET 2016

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15 (Cf liste d'émargement)

- Monsieur Le Maire Nicolas Pennel
- Mesdames Elisabeth Goddaert, Jany Guennoc-Barrière, Brigitte Berthy, Maryse Lochu, Marie Loriol, Maria Sousa-Borges, Catherine Goulmy.
- Messieurs Pascal Barrière, Paul Audard, Aimé Pons, Matthieu Froidefond, Eric Jaubertie, Aurélian Coursière, Jean-Philippe Taurisson.

Excusés avec procuration :

- Monsieur Jean-Pierre Charliaguet procuration donnée à Elisabeth Goddaert,
- Madame Emilie Merel procuration donnée à Catherine Goulmy,
- Madame Mireille Durand procuration donnée à Jean-Philippe Taurisson,
- Monsieur Clément Tallerie procuration donnée à Aimé Pons.

19 présents ou représentés.

Ouverture de séance : 20H30

1 - Secrétaire de séance : Catherine Goulmy

2 - Approbation du compte rendu de la séance du 10 juin 2016.

Approbation donnée à l'unanimité.

Arrivée de M.Coursière à 20H50, nombre de votants 19.

3 - Relevé des décisions du maire :

Pas de décision de Mr Le Maire prise depuis le dernier conseil municipal du 10 juin 2016.

4 – Jury d'assises – Tirage au sort des listes préparatoires pour l'année 2017:

Ont été désignées les personnes dont les noms suivent :

Madame LAPEYRONIE Christine

Monsieur DELMAS Anthony

Madame MARQUISE Katia

Madame BRUEL Monique
 Monsieur ROBERT Jean Joseph
 Monsieur BELLINA Jonathan

Arrivée de Mr Clément Tallerie à 20H40.

5 – Fond national de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2016:

Le FPIC mis en place en 2012 est basé sur le principe de solidarité entre intercommunalités et communes. Une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes est prélevée et reversée à des intercommunalités et communes moins favorisées. La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive et les 48 communes membres contribuent au FPIC pour 2016 à hauteur de 522 753 € dont 158 290 € pour la CABB et 364 463 € pour les 48 communes soit une augmentation d'environ 28%.

Par délibération du 27 juin 2016, l'agglomération a souhaité déroger à cette règle et proposer la répartition suivante :

- 253 112 € pour l'agglomération correspondant à la participation 2016 (158 290 €) à laquelle s'ajoute une partie de la part des communes (94 822 €). Cette somme correspond à la part des communes en 2015 et qui avait été intégralement prise en charge par l'agglomération.
- 269 641 € pour les 48 communes.

Pour l'application de cette délibération, il est nécessaire que les conseils municipaux délibèrent dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la délibération de l'agglomération. A défaut de délibération, l'avis de la commune est réputé favorable.

Est soumise au vote du conseil municipal, l'approbation de la proposition de la CABB.

Approbation donnée à l'unanimité.

6– Extension du périmètre du SIAV et modification des statuts:

Sont proposées les modifications ci-dessous :

- adhésion de la CABB pour l'ensemble de son périmètre au SIAV aux compétences opérations d'investissements et rivières.
- possibilité d'adhésion individuelle et sans cotisation pour les communes de la CABB qui le souhaitent, aux compétences sauvegarde du patrimoine, sentiers et Natura 2000.
- retrait des communes Donzenac, Estivaux, Saint Bonnet L'Enfantier et Voutezac pour la compétence promotion touristique.
- retrait des communes Donzenac, Estivaux, Saint Bonnet L'Enfantier pour la compétence investissements.
- retrait des communes Donzenac, Estivaux, Objat, Sadroc, Saint Bonnet L'Enfantier et Saint Pardoux L'Ortigier pour la compétence rivières.
- modifications des statuts du SIAV présentés et approuvés lors du comité syndical du 19 décembre 2015.

Est soumise au vote du conseil municipal, l'acceptation des propositions ci-dessus.

Approbation donnée à l'unanimité.

7– Opération de construction du préau à l'école élémentaire:

Monsieur Matthieu Froidefond présente l'avant-projet de construction d'un préau d'une surface couverte de 150 m² en structure bois pour un coût estimatif maximum de 30 000 € HT. Cet avant-projet sera soumis à la validation de Corrèze Ingénierie.

Sont soumises au vote du conseil municipal, les propositions suivantes :

- d'approuver l'avant-projet sommaire présenté pour un montant estimatif maximum de 30 000 €HT.
- d'autoriser Mr Le maire à solliciter les aides financières possibles en particuliers auprès du Conseil Départemental.
- d'autoriser Mr Le maire à déposer et signer une demande de permis de construire au nom de la commune.
- de désigner Madame Goulmy, Adjointe en charge de l'urbanisme, pour la signature des documents nécessaires à l'instruction de la demande de permis de construire et de l'arrêté de décision.

Approbation donnée par 15 voix pour et 4 abstentions.

8 – Création et recrutement de contrats aidés:

La commune recrute des agents en contrats aidés (emplois d'avenir, CUI, CAE...) et ce dispositif est une réussite vers le retour à l'emploi grâce à la formation dispensée et à l'expérience acquise au sein de la collectivité.

Sont soumises au vote du conseil municipal, les propositions suivantes :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à recruter des personnes éligibles au dispositif des contrats aidés en adéquation avec les besoins de la collectivité et en lien avec le plan de formation en place, et à signer les contrats.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les conventions à intervenir soit avec pôle Emploi, le conseil départemental et tous organismes habilités afin de percevoir les aides accordables.
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement des rémunérations et à l'encaissement des aides financières associées.

Approbation donnée à l'unanimité.

9 – Information sur le bureau de poste:

En raison d'une baisse de la fréquentation du bureau de Poste, le groupe La Poste représenté par MM Poujade et Lorente souhaite modifier le fonctionnement du bureau de Varetz. Le projet prévoit une diminution des volumes d'heures d'ouverture de 29H15 à 22H30 à savoir :

- Horaires d'ouverture de 9H30 à 12H et de 14H à 16H30
- Ouverture le jeudi matin
- Fermeture les mercredis après-midi et samedi matin.

Sont soumises au vote du conseil municipal, les propositions suivantes :

- de mettre en place une motion pour le préjudice causé aux usagers et aux agents.
- d'exprimer son mécontentement.
- de demander à la poste de surseoir à la décision de fermeture du bureau de vote le

samedi matin.

Approbation donnée à l'unanimité.

10 – Projet d'intervention de l'association « SAGES en Limousin » :

Mme Jany Guennoc-Barrière présente l'association « SAGES en Limousin » : Séniors pour l'Aide des Générations à l'Emploi et les Services en Limousin qui est composée de conseillers expérimentés bénévoles, anciens cadres dirigeants ou chefs d'entreprises.

Leurs missions sont d'assurer une permanence en mairie, d'aider les personnes en recherche d'emploi à la rédaction et la valorisation de leur CV et de leur lettre de motivation, de préparer les entretiens d'embauche, de redonner confiance.

Est proposée la création d'une convention tripartite entre l'association SAGES, la commune de Varetz et le CCAS. La participation financière annuelle à allouer à l'association sera de 450 €. La prise en charge sera soumise à la prochaine séance du CCAS.

Sont soumises au vote du conseil municipal, l'acceptation des modalités de la convention d'intervention de l'association SAGES en Limousin et la signature de cette convention par Mr Le Maire.

Approbation donnée à l'unanimité.

Fin de la séance : 23H10.

Prochain conseil municipal : 26/08/2016.